

Les inégalités à l'école

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Mme Grard : « La réalisation de ce rapport sur les inégalités à l'école a donné lieu à des échanges passionnés et passionnants, ce dont je remercie vivement notre rapporteur. Je partage très largement les préconisations de cet avis, tellement même qu'en les relisant je me suis prise à rêver... Et si elles étaient mises en application par le ministère de l'Éducation Nationale ?

Imaginez : des enseignants plus nombreux et donc des classes moins surchargées ; des professeurs plus longuement et mieux formés à la pédagogie ; les élèves en difficulté non abandonnés, mais faisant l'objet d'une attention prioritaire ; les parents et les enseignants se rencontrant régulièrement, à égalité, pour partager leurs points de vue... Imaginez combien changerait alors la vie de milliers d'enfants, d'enseignants et de parents, combien notre société en serait transformée !

Ce rêve n'est pas une utopie irréalisable, il est à notre portée. Alors qu'aujourd'hui l'école est un amplificateur de différences et même d'exclusion, des hommes et des femmes cherchent, inventent, pour inverser la tendance.

Comme cet enseignant de zone d'éducation prioritaire qui, au début de chaque année scolaire, établit une sorte de contrat avec ses élèves et leurs parents. Ils se mettent d'accord pour que, grâce au soutien et à la solidarité de tous les autres, chaque enfant sache lire, écrire et compter à la fin de l'année. Et ça marche !

Comme cette mère de famille qui, ayant les moyens d'envoyer ses enfants dans une école de bonne réputation, a choisi de les inscrire dans l'école multiculturelle de son quartier du 19^e arrondissement de Paris, « pour qu'ils soient plus en phase, dit-elle, avec la réalité du monde ».

Elle-même s'est engagée comme parent solidaire, participant à la création d'un « espace parents », lieu de rencontre informel pour construire le « vivre ensemble ». Et ça marche !

D'aucuns ne manqueront pas de s'insurger devant certaines préconisations de cet avis qui, selon eux, vont entraîner un investissement financier important. Ce genre de dénonciation avait déjà cours il y a 20 ans, 30 ans... et nous en payons aujourd'hui l'exorbitant prix humain.

Il s'agit de savoir si, pour des considérations budgétaires à courte vue, nous continuerons à accepter que les enfants des milieux défavorisés soient globalement en échec scolaire, avec toutes les conséquences pour leur vie future et pour la cohésion sociale, ou si nous voulons avec détermination inverser cette tendance.

“Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu, est la dignité d'une nation fondée sur les Droits de l'Homme”. C'est à

l'application de cette maxime gravée à l'entrée de notre Conseil que nous invite cet avis sur les inégalités à l'école. Bien sûr, je le voterai ».

M. Aschieri : « Je dois me féliciter du fait que notre assemblée se soit saisie du sujet des inégalités à l'école ; c'est selon moi un des problèmes majeurs de notre système éducatif et le prendre en charge est une urgence des politiques à conduire pour transformer positivement ce système et permettre qu'enfin il assure la réussite de tous.

Le travail fait en section, la richesse des débats, les évolutions de notre réflexion ont abouti à un constat largement partagé qui permet de sortir des faux débats et des clichés et d'avancer des solutions qui, si elles ne sont pas toutes finalisées et laissent place aux débats, tracent des voies à suivre pour rompre avec un engrenage dramatique et des politiques dangereuses. J'en partage l'essentiel.

Je pense notamment à ce qui est proposé sur l'éducation prioritaire, sur la carte scolaire, sur l'importance d'agir dès le début de la scolarité, sur l'enjeu que constitue ce qui se passe dans la classe, sur la formation et le métier des enseignants, sur le rôle des parents, sur les réformes...

Il est loin d'être indifférent que notre assemblée dans la diversité qui la caractérise puisse s'accorder sur ces orientations.

Bien évidemment les questions éducatives sont toujours sources de vifs débats et ce large accord n'empêche pas que certains de ces débats subsistent qui traversent tant les personnels que l'opinion.

Je voudrais donc à partir de mon expérience syndicale exprimer quelques regrets et relever quelques points de tension.

Mon premier regret porte sur la délimitation de la saisine qui reste circonscrite à la seule scolarité obligatoire : or, un des enjeux de l'avenir est bien de faire accéder tous les jeunes à une qualification reconnue (ce que rappelle d'ailleurs le projet d'avis) et les besoins de notre société font que l'on ne peut pas en rester à une scolarité qui se terminerait à 16 ans.

Le second concerne notamment le silence sur les SEGPA ou le peu d'attention portée aux personnels autres que les enseignants.

Quant aux sujets de tension, ils sont connus car ils sont liés aux luttes syndicales. L'un porte sur la notion de « socle commun » : l'avis souligne avec honnêteté les débats et relativise cette notion mais ne prend pas assez ses distances. La question n'est pas de savoir s'il faut ou non donner du sens aux savoirs transmis par l'école, s'il faut dépasser leur simple juxtaposition. Si je préfère la notion de culture commune à celle de socle c'est parce que celle-ci renvoie à une conception figée, trop peu dynamique, qu'elle prétend corseter les enseignements disciplinaires de façon artificielle et technocratique au lieu de les faire interagir et qu'à ce titre elle peut jouer un rôle dans l'approfondissement des inégalités avec d'un côté les élèves pour qui la seule ambition serait le socle et de l'autre ceux qui auraient accès à une culture riche et diversifiée, en prise avec notre temps.

L'autre porte sur le rôle du conseil pédagogique : je suis évidemment partisan d'un travail en équipe, d'une concertation entre enseignants pour définir ensemble des stratégies, des conduites à tenir, des modes d'évaluation, ou des pratiques interdisciplinaires ; mais trop souvent aujourd'hui le conseil est conçu comme un instrument non démocratique pour contrôler et contraindre ce travail. Il est source de tensions fortes et de débats dans le monde enseignant du second degré.

En dépit de ces réserves, je voterai en faveur de ce texte parce que ces tensions réelles et les débats parfois vifs ne peuvent faire oublier l'intérêt de ce qui est proposé et parce que je considère important que notre assemblée, généraliste et diverse comme elle l'est, puisse acter positivement les avancées de la réflexion que l'avis exprime ».